

Image not found or type unknown



Remboursement indemnités kilométriques

Par **CROSS78**, le **09/02/2012 à 18:23**

Bonjour,
Travaillant comme aide ménagère à domicile pour une entreprise, logiquement mes kilomètres parcourus pour me rendre chez mes clients doivent être payés.
A ce jour il n'y a pas de convention collective et aucune règle clairement établie dans l'entreprise. Certaines employés sont remboursés à 0,50 et d'autres à des montants différents. Mon employeur ne m'a demandé la carte grise de mon véhicule il n'y a que 6 mois alors que cela fait 3 ans que je suis chez.
Sur quelles bases je peux réclamer le paiement correct de mes indemnités
dans l'attente de vous lire
cordialement

Par **chaber**, le **10/02/2012 à 17:51**

bonjour
vous pouvez réclamer sur la base retenue par les impôts, variable selon le véhicule et le kilométrage annuel.